



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE

**CONCERNANT LE STATIONNEMENT
EMPLACEMENT D'UN ARRÊT MINUTE
11 PLACE SCHUMAN**

PL/CB
APM 24/0510

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L.2122-28, L. 2211-1, L.2213-1 à L.2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG n°20.1304a en date du 6 juillet 2020 portant délégation de signature à Monsieur Philippe CUSSAC, Cinquième Adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L.411-1, R.110-1, R.411-8, R.411-25, R.417-10 et suivants du Code la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes (livre I - 1ère à 7ème parties),

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route et d'améliorer le stationnement place Schuman,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera autorisé par la matérialisation au sol d'un arrêt minute pour une durée maximale de dix minutes, 11 place Schuman (suivant plan joint).

- Le disque bleu devra être apposé sur cet emplacement.

ARTICLE 2 : Les dispositions précitées feront l'objet d'une signalisation ainsi que d'une matérialisation au sol adaptées conformes à l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, qui seront mises en place et maintenues par les services techniques de la ville.

ARTICLE 3 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 14 mars 2024

Pour le Maire,
et par délégation
Le Cinquième Adjoint,

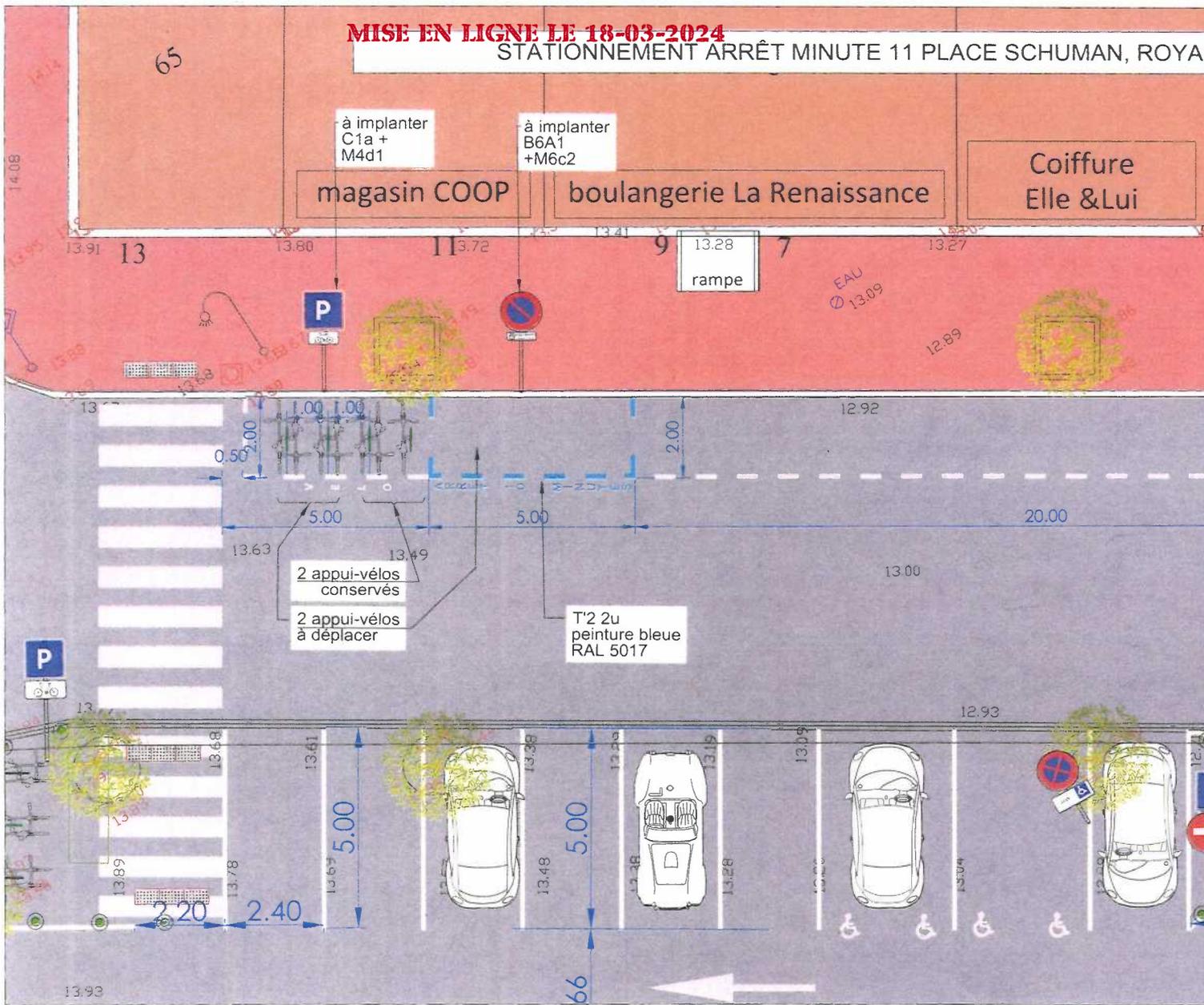


Philippe CUSSAC

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 18 mars 2024

MISE EN LIGNE LE 18-03-2024

STATIONNEMENT ARRÊT MINUTE 11 PLACE SCHUMAN, ROYAN



VILLE DE ROYAN



Bureau d'Etudes
Services Techniques
Mairie de Royan

26 rue Henri Dunant - 17200 Royan - Tel : 05.46.22.39.14



IMPLANTATION D'UNE PLACE DE STATIONNEMENT PAR REPOSITIONNEMENT DES APPUI-VÉLOS - 11

Dessinateur : JPP

Date : 12/03/2024

Echelle : 1/100

Format A3

Fichier : Y:\VOIRIE\BE VRD PROJETS\SCHUMAN Robert (Place)